

# **Demande d'autorisation environnementale présentée par la pisciculture Beauque.**

.

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 8 OCTOBRE 2025**

Le mercredi 8 octobre 2025, s'est tenue à la mairie de Marigna-sur-Valouse la première réunion publique organisée dans le cadre de la consultation publique organisée sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL Beauque. Cette réunion, qui a débuté à 18h30, a rassemblé une dizaine de personnes dont Mme la maire de Marigna-sur-Valouse, le porteur de projet et son bureau d'études.

François GOUTTE-TOQUET ouvre la réunion en remerciant la municipalité pour la mise à disposition de la salle communale. Il présente le rôle de la commission d'enquête dans le cadre de la procédure de consultation publique.

La commission d'enquête est composée de 3 commissaires enquêteurs désignés par le tribunal administratif de Besançon : François GOUTTE-TOQUET, président, Alain FRERE et Dominique BAUD, membres titulaires. Les commissaires enquêteurs ont signé une déclaration d'indépendance à l'égard du porteur de projet et de l'autorité administrative en charge de la décision.

Le rôle de la commission consiste à :

- Assurer le lien entre le public et le projet,
- Recueillir les observations, remarques, suggestions du public,
- S'assurer du bon respect de la procédure,
- Remettre au préfet des conclusions motivées sur le projet.

La consultation du public dans laquelle s'inscrit cette réunion est une procédure nouvelle issue de la loi dite « Industrie Verte » de 2023 dont les dispositions sont applicables aux dossiers déposés à partir d'octobre 2024. Elle se substitue aux « enquêtes publiques » pour toutes les demandes d'autorisation environnementale.

La durée de la consultation du public est de 3 mois durant lesquels doivent être organisées deux réunions publiques :

- La présente réunion dite « d'ouverture », qui a pour objectif principal de présenter le projet et de répondre aux questions,
- Une seconde réunion publique dite « de clôture », programmée le 17 décembre 2025 à la même heure, dans cette même salle pour présenter la synthèse des contributions à laquelle le porteur du projet répondra.

L'ensemble du dossier, qui comprend 4 documents et 28 annexes, est consultable sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6625>. On observe un nombre de consultations important puisqu'il s'élève à la date de la réunion à 993.

Le dossier sera complété au fil du temps par les avis des services consultés, par les contributions du public et les comptes rendus des réunions publiques.

Trois permanences physiques sont prévues en mairie de Marigna sur Valouse : les lundis 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre de 10h15 à 12h15.

Le public peut transmettre ses contributions :

- Sur le registre dématérialisé (adresse ci-dessus)
  - Par courrier, adressé à la commission d'enquête (Préfecture du Jura)
  - Lors des 3 permanences effectuées par un des commissaires enquêteurs
- Tout sera collecté et publié sur le registre dématérialisé.

François GOUTTE-TOQUET présente ensuite le déroulé de la réunion :

- Présentation du projet par Monsieur Pascal BEUQUE et son bureau d'études, Monsieur Jean-Christophe CORMORECHE.

- Échanges avec la salle.

Il donne les consignes de prise de parole :

- S'exprimer quand la parole est donnée par Monsieur FRERE et se présenter avant de poser la question.

➤ Le porteur de projet répondra.

Pour établir le compte rendu de cette réunion qui sera mis en ligne, une prise de note est assurée par Monsieur BAUD et un enregistrement audio est réalisé.

La parole est donnée à M.BEUQUE et à M.CORMORECHE.

M.CORMORECHE présente l'exploitation de M. BEUQUE

La pisciculture a été créée en 1996 par M. BEUQUE pour une production de salmonidés (truite arc-en-ciel et truite fario) dans des bassins en dérivation du Valouson qui desservait antérieurement un moulin. L'entreprise est située dans une zone Natura 2000 « La Petite Montagne ».

L'objectif de production est de 45 tonnes/an et pour répondre à une demande de ses clients, l'entreprise a développé une activité de transformation. Elle emploie aujourd'hui 6 personnes.

Il explique le principe de la circulation de l'eau. L'alimentation des bassins est réalisée par dérivation du Valouson depuis un barrage préexistant équipé d'un défeuilleur. L'eau passe sur la rivière grâce à un aqueduc et rejoint les bassins d'alevinage et de grossissement. En fin de circuit, l'eau traverse un filtre à tambours pour récupérer les matières en suspension avant d'être rejetée dans le milieu naturel.

Il détaille les différentes installations de l'exploitation : cône d'oxygénation, bassins de grossissement, d'alevinage, bassins du moulin, bassin « géniteurs », local technique, hangars, atelier de transformation, filtre à tambours.

Avant de présenter le projet, M. CORMORECHE rappelle quelques éléments de contexte.

Pour répondre à une augmentation de la demande d'une clientèle de proximité à la recherche de produits locaux transformés, l'entreprise vise à développer son activité de production et de transformation.

Elle a dû moderniser ses installations.

Le contexte climatique évolue : augmentation de la température, modification du rythme des précipitations.

Ces évolutions nécessitent de mettre à jour l'arrêté préfectoral d'autorisation et de procéder à de nouveaux investissements pour préserver l'environnement local.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un plan de progrès initié par les organisations professionnelles et soutenu par le ministère de l'agriculture afin de mettre en œuvre les nouvelles dispositions réglementaires

Les principaux points de modification de l'entreprise pour répondre aux enjeux locaux portent sur :

- La continuité écologique avec la mise en place d'une passe à poissons au niveau du barrage de prise d'eau ;
- La circulation de l'eau avec la suppression de la dérivation pendant la période d'étiage et la mise en place d'un pompage dans le Valouson ;
- Les installations d'élevage avec la création de nouveaux bassins et la couverture des bassins par une ombrière équipée de panneaux photovoltaïques.

M. CORMORECHE détaille ensuite chacun de ces points.

Pour ce qui concerne la passe à poissons, une expertise sur le peuplement piscicole fait apparaître la présence des espèces suivantes : truite fario jugée prioritaire, chabot et lamproie de Planer.

Une expertise sur les débits a permis d'actualiser le niveau du débit réservé à 250 L/s.

La passe à poisson prévue sera constituée de 5 bassins avec fentes verticales et fond rugueux en rive gauche.

Les travaux nécessitent un défrichement de la zone qui sera réalisé en dehors des périodes de nidification. Un reboisement viendra terminer l'opération.

Pour ce qui concerne la gestion des étiages, le projet se fonde sur l'hypothèse d'une suspension de la dérivation pendant 3 mois (de juillet à septembre). Pour compenser, il est prévu l'installation d'un pompage à débit variable avec 3 pompes de 100 L/s avec renvoi de l'eau en aval du pompage après filtration.

Pour ce qui concerne les nouveaux bassins de production, il est prévu de réaliser deux bassins bétons de 40m x 3,5m sans prélèvement d'eau supplémentaire et en remplacement des bassins du moulin. Il est à noter que ces bassins qui seront construits sur une zone de remblai étaient prévus au démarrage de l'entreprise en 1996. Ils permettront d'augmenter la production à 60t/an.

Le projet prévoit l'installation d'une ombrière sur les bassins sous la forme d'une structure métallique de 2 500 m² qui présente l'avantage de réduire l'insolation des bassins et donc d'abaisser la température de l'eau et

de limiter le développement algal. Les ombrières présentent également l'intérêt de limiter la prédation par les oiseaux et d'améliorer le confort du personnel et des poissons.

Les ombrières seront couvertes de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 465,86kW. Le permis de construire a été validé par la préfecture.

En conclusion, M. CORMORECHE indique que le projet vise à concilier le développement économique de l'entreprise avec le respect de l'environnement local. L'élevage fait l'objet d'un suivi constant de l'oxygène et de la qualité de l'eau.

Pendant les travaux, des précautions particulières seront prises : batardeaux, protection des sols, travaux hors périodes de nidification et en période de basses eaux, replantation.

M. CORMORECHE termine sa présentation en faisant remarquer qu'il s'agit d'un projet lourd tant au plan technique que financier, le budget prévu étant de 1,6 M€.

M. GOUTTE-TOQUET demande si en période d'été, l'eau pompée repart par gravité ou doit être refoulée par une pompe.

M. CORMORECHE précise que dans ce cas, l'eau rejoint la rivière par gravité. Un bureau d'études est intervenu pour ajuster le dispositif.

M. PERNET demande quel est le devenir des anciens bassins.

M. BEUQUE indique qu'ils serviront pour l'écoulement naturel et seront vraisemblablement à sec l'été.

M. FRERE demande à Mme la maire si la population a bien été informée de la tenue de cette réunion.

Mme la maire répond que la réunion a fait l'objet d'un affichage en mairie.

M. GROBET pense que le seul affichage n'a pas permis d'informer la population. Les personnes qu'il a rencontrées n'étaient pas au courant.

Mme la maire indique que l'information a circulé au sein d'un groupe WhatsApp qui regroupe des personnes de la commune.

M. GOUTTE-TOQUET fait remarquer que 993 personnes ont consulté le dossier sur le site internet dédié ce qui laisse penser que l'information sur la consultation publique a dû circuler.

En l'absence d'autres questions, M. GOUTTE-TOQUET clôt la réunion à 19h30.

Le président de la commission  
d'enquête



François GOUTTE-TOQUET

Le commissaire enquêteur



Alain FRERE

Le commissaire enquêteur



Dominique BAUD